

Bordeaux, le 20 novembre 2025

C O M M U N I Q U E
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP GALIA PME 2016

Objet : Entrée en pré-liquidation du FIP GALIA PME 2016

Cher souscripteur,

En notre qualité de Société de Gestion du FIP GALIA PME 2016 (ci-après le « **Fonds** ») dont vous êtes porteur de parts, nous vous informons avoir décidé, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement du Fonds, de placer ce dernier en pré-liquidation à compter du **5 décembre 2025** (la « **Date d'Effet** »).

Nous vous rappelons que le Fonds a été créé pour une durée de dix ans expirant le 31 décembre 2026, sauf les cas de dissolution anticipée visés à l'article 31 du Règlement du Fonds.

Dès que la période de pré-liquidation est ouverte, le Fonds n'est plus tenu de respecter ses quotas d'investissement.

En contrepartie, le Fonds ne peut plus faire d'investissements dans des sociétés qui ne seraient pas déjà en portefeuille mais conserve la possibilité d'investir dans des sociétés déjà en portefeuille. De même, il ne peut détenir à son actif, à partir de l'exercice suivant la mise en pré-liquidation, que son portefeuille en titres éligibles, ainsi que le placement de ses disponibilités et sa trésorerie à hauteur de 20% de la valeur liquidative du Fonds.

Pendant la période de pré-liquidation, la Société de gestion a vocation à distribuer dans les meilleurs délais les sommes rendues disponibles par les désinvestissements.

Les autres dispositions contenues dans le Règlement du Fonds continuent de s'appliquer durant la période de pré-liquidation.

Pour votre parfaite information, le Fonds détient encore à ce jour 10 participations pour lesquelles nous recherchons activement une solution de liquidité dans les meilleures conditions possibles.

Il s'agit des lignes suivantes :

- ANTABIO
- APC STUDIOS
- FINEHEART
- FLASH THERAPEUTICS
- IRISIOME
- LD SONORE

.../...



.../...

- MY SERIOUS GAME
- NORIMAT
- SWARM ROBOTICS GROUP
- TREE FROG THERAPEUTICS

Il a également été décidé de procéder à une distribution en numéraire du FIP PME 2016 d'un montant de 348 380 euros aux porteurs de part A, soit 30 euros par part A. La somme qui vous revient correspond au remboursement partiel de votre souscription libérée.

Nous vous prions d'agréer, Cher souscripteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent SCHIFANO
Président